

EXAMEN AGENTS DE JOUEURS FFGolf

Epreuve Spécifique GOLF 2005

Rappels :

La notation des épreuves est définie comme suit :

1. Epreuve générale : la note de 10 sur 20 est exigée pour l'obtention de l'épreuve ;
2. Epreuve spécifique : la note de 10 sur 20 est exigée pour l'obtention de l'épreuve.

Il n'y a pas de compensation entre la note obtenue à l'épreuve générale et celle obtenue à l'épreuve spécifique.

Les points attribués à chaque bonne réponse sont indiqués pour chaque question.

Police de l'examen :

Avant la distribution des sujets, les candidats sont informés des modalités de déroulement de l'examen et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces règles.

Les règles suivantes sont rappelées aux candidats :

- a) Les épreuves sont individuelles et par suite, toute communication entre les candidats est interdite.
- b) L'examen sanctionne un certain nombre de connaissance, et non une manière de compiler des notes préparées à l'avance. Par suite, toute introduction dans la salle d'examen, de document est prohibée.
- c) L'usage du téléphone, de matériel de communication ou d'instruments électroniques est prohibé.

Tout candidat contrevenant aux règles exposées à l'article 12.2 s'expose à l'exclusion immédiate de l'examen

Cette épreuve spécifique comporte :

17 questions (notées sur 12 pts) + 2 cas pratiques (notés sur 8 pts) = 20 points

Questions :

1. Un joueur professionnel membre d'un circuit a-t-il le droit d'enseigner contre rémunération ? (0.5 points)

- non
- oui, car justement il est membre d'un circuit
- oui, s'il est membre du circuit européen depuis au moins 5 ans
- oui , s'il est titulaire d'un diplôme d'état reconnu

2. Quel est le statut d'un joueur français qui ne possède plus aucune catégorie sur un circuit ? (0.5 points)

- Son statut est malgré tout "professionnel" car il peut toujours cotiser à PGA France
- Son statut est toujours "professionnel" car il n'a pas fait sa demande de réintégration au statut d'amateur
- Son statut est "non amateur" et il ne peut plus être membre de PGA France
- Son statut est "non amateur" mais il peut demander une dérogation spéciale valable 1 an
- Son statut est "non amateur" mais il peut demander une dérogation spéciale valable 2 ans
- Son statut est "non amateur" sauf s'il avait au moins 5 ans de circuit.

3. Quelle est la définition d'un « joueur professionnel » ? (0.5 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

9) Un joueur participe à un tournoi du Circuit Européen, il est dans l'obligation d'avoir un cadet : **(0.5 points)**

- Les 4 tours
- Les 2 premiers tours
- Les 2 derniers tours
- Pas d'obligation

10) Un joueur ayant une catégorie (de 1 à 11) du Circuit Européen doit participer à un minimum d'épreuves pour figurer au Classement Final. Combien ? **(1 point)**

.....

11) Un joueur ayant une catégorie du Challenge Tour doit participer à un minimum d'épreuves pour figurer au Classement Final. Combien ? **(1 point)**

.....

12) Un joueur ayant terminé sa saison à la 25^{ème} place de l'Ordre du Mérite du Circuit Européen, peut-il accéder directement au British Open l'année suivante ? **(0.5 points)**

OUI NON

13) Sur le circuit professionnel féminin (LET) combien de joueuses professionnelles sont qualifiées pour les deux derniers tours d'un Open ? (ex : Arras Open de France) **(1 point)**

50 et ex-aequo 60 et ex-aequo 70 et ex-aequo

14) Sur un tournoi professionnel individuel féminin ou masculin, un agent ou un coach peut-il influencer un joueur sur sa façon de jouer, sur le parcours durant un tour ? **(0.5 points)**

OUI NON

